

# Guide du Logement pour les Réfugiés vivant en Ecosse



scottish  
refugee  
council

Responsabilités vis à vis du loyer et comment payer les frais liés au logement

Leaflet 7 – Avril 2011

Rent and housing cost - French

Si vous avez reçu un permis de séjour, vous serez alors responsable de payer le loyer de votre logement. Cette brochure vous offre un aperçu des aides dont vous pouvez bénéficier si vous disposez de faibles revenus ou si vous ne travaillez pas. Vous y trouverez également des informations concernant les différentes façons dont nous pouvons vous aider à payer votre loyer.



En tant que locataire, vous êtes tenu(e) de payer votre loyer. Si vous ne payez pas votre loyer, vous pourrez être expulsé(e) et perdre votre logement.

Parce qu'il s'agit ici de situations compliquées, vous devriez demander de l'assistance ; et vous trouverez à la fin de cette brochure des informations vous indiquant comment procéder.

## **Je loue mon logement à la municipalité (council) ou à une association de logement (housing association). Quelles sont les aides dont je peux bénéficier pour payer mon loyer?**

Si vous disposez de faibles revenus ou si vous percevez des aides sociales, vous pouvez peut-être effectuer une demande d'Allocation Logement (Housing Benefit).

### **Comment procéder?**

Dès que vous pensez avoir besoin d'aide, téléphonez ou rendez-vous au bureau d'allocations logement de votre municipalité (council). Le personnel vous donnera un formulaire que vous devrez compléter et ramener.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez contacter l'équipe du personnel du service des logements du Scottish Refugee Council sur le **0800 085 6087** ou une agence de conseil pour les questions financières (money advice agency). Leurs coordonnées figurent à la fin de cette brochure.

En plus de ramener le formulaire complété au Council, vous devrez fournir des preuves des informations qui y figurent – identité, revenus, loyer, etc.

Servez vous de la liste des informations requises pour soumettre une demande sur le site internet Scotland

Website: [http://scotland.shelter.org.uk/data/assets/pdf\\_file/0014/23081/Checklist\\_items\\_to\\_support\\_a\\_benefit\\_claim.pdf](http://scotland.shelter.org.uk/data/assets/pdf_file/0014/23081/Checklist_items_to_support_a_benefit_claim.pdf)

Lorsque vous ramènerez votre formulaire, demandez à ce que l'on vous donne un reçu pour ce dernier ainsi que pour tout autre document que vous fournirez.

### **Que se passe-t-il ensuite?**

Les autorités locales, soit ici la municipalité (Council) décideront si vous pouvez bénéficier de l'Allocation Logement (Housing Benefit), et, si c'est le cas, du montant de votre allocation. Davantage d'informations pourront vous être demandées avant que cette décision soit prise.

Si vous n'avez reçu aucune réponse dans un délai de 14 jours, veuillez contacter le bureau de la Local Benefit Allowance pour leur demander un acompte afin de ne pas prendre de retard dans vos loyers.

Le Council vous informera de sa décision par courrier. Si la réponse est positive, le Council peut alors commencer à verser l'allocation logement directement à votre propriétaire. Si vous souhaitez contester le montant décidé, vous pouvez faire appel. Vous pourrez pour cela consulter l'une des agences dont les coordonnées figure à la fin de cette brochure.

### **Je loue mon logement à un propriétaire privé. Quelles sont les aides dont je peux bénéficier pour payer mon loyer?**

Si vous disposez de faibles revenus, ou si vous ne travaillez pas, vous pourrez peut-être bénéficier de l'allocation de logement local (local housing allowance). Etant donné qu'il est parfois difficile de déterminer la recevabilité des demandes d'allocation, nous vous conseillons de consulter les autorités locales (Council) pour connaître les montants qui peuvent être attribués pour les locations privées. Vous pourrez pour cela consulter l'une des structures dont les coordonnées figurent à la fin de ce dépliant.

### **Comment puis-je obtenir de l'aide?**

Si vous pensez chercher un logement dans le cadre d'une location privée, vous devrez tout d'abord consulter le site internet de votre municipalité (Council) pour déterminer le montant de l'allocation dont vous pourriez bénéficier. Dès que vous pensez avoir besoin d'aide, téléphonez ou rendez-vous au bureau d'allocations logement de votre municipalité (council). Le personnel vous donnera un formulaire que vous devrez compléter et ramener. Profitez de cette visite pour demander un formulaire de demande de Council Tax Benefit (aide pour la taxe d'habitation).

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, veuillez contacter l'équipe du personnel du service des logements du Scottish Refugee Council au **0800 085 6087**.

### **Comment puis-je obtenir de l'aide pour payer mon loyer si je suis étudiant(e)?**

La plupart des étudiants à plein temps ne peuvent pas bénéficier des allocations logement. Toutefois, si vous étudiez à mi-temps ou si vous faites partie des catégories d'exception, vous pourriez bénéficier d'une aide pour payer votre loyer. Par exemple si vous êtes parent célibataire ou si vous êtes atteint(e) d'un handicap, vous pourriez bénéficier des allocations logement.

Pour en savoir plus sur les critères d'accessibilité aux allocations logement pour les étudiants veuillez consulter le site internet du Ministère du Travail et des Retraites (Department of Work and Pensions): <http://www.dwp.gov.uk/publications/specialist-guides/technical-guidance/rr2-a-guide-to-housing-benefit/students/>

Si vous êtes étudiant(e), vous pourrez trouver des conseils sur les différentes façons d'obtenir des allocations logement auprès du Council, de l'association Shelter Scotland ou du Citizen Advice Bureau.

Si vous ne remplissez pas les conditions nécessaires pour les allocations logement, vous devriez contacter les services étudiants de votre établissement d'études supérieures ou de votre université pour obtenir des conseils.

### **Que se passe-t-il ensuite?**

Les autorités locales, soit ici la municipalité (Council) décideront si vous pouvez bénéficier de l'Allocation de Logement Local (Local Housing Allowance), et, si c'est le cas, du montant de votre allocation. Davantage d'informations pourront vous être demandées avant que cette décision soit prise.

Si vous n'avez reçu aucune réponse dans un délai de 14 jours, veuillez contacter le bureau de la Local Benefit Allowance pour leur demander un acompte afin de ne pas prendre de retard dans vos loyers.

Le Council vous informera de sa décision par courrier. Si la réponse est positive, le Council commencera alors à vous verser le montant qui vous aura été indiqué dans la lettre.

Si le montant indiqué par le Council ne couvre pas la totalité de votre loyer vous pourrez le demander un paiement complémentaire pour couvrir la différence. Vous pourrez obtenir des conseils sur comment procéder pour faire votre demande à l'un des services figurant à la fin de ce dépliant.

### **Je suis en retard dans le paiement de mon loyer. Que puis-je faire?**

Si vous êtes en retard dans le paiement de vos loyers, cela signifie que vous avez des "arriérés". Si vous avez des arriérés de loyer, votre propriétaire peut vous expulser de votre logement, vous devrez donc demander de l'aide le plus tôt possible.

Voici ce que vous devrez faire :

- Allez parler à votre propriétaire

Il sera peut-être possible de trouver un arrangement qui vous aidera à rattraper votre retard dans les paiements. Si vous louez votre logement par l'intermédiaire du Council ou d'une association de logement, ils devront vérifier si vous pouvez bénéficier d'une aide pour vous aider à payer votre loyer. Certains propriétaires font appel à des travailleurs sociaux qui pourront vous aider.

Si vous louez votre logement par l'intermédiaire d'un propriétaire privé vous devrez vérifier auprès du bureau des allocations logement des autorités locales (council): Vous pourriez peut-être bénéficier de l'allocation de logement local (Local Housing Allowance).

- Demandez de l'aide

Contactez un Citizens Advice Centre, un centre d'informations et de conseils juridiques local, ou le Scottish Refugee Council. Ne tardez pas!

## Où puis-je obtenir davantage d'informations?

Vous pouvez contacter:

### **L'équipe du Service dédié au Logement du Scottish Refugee Council**

Appelez ce numéro gratuit pour obtenir des conseils ou pour prendre rendez-vous avec un conseiller:  
0800 085 6087

### **Shelter Scotland**

Appelez ce numéro pour des conseils gratuits : 0800 800 4444

### **Positive Action in Housing**

Appelez ce numéro pour obtenir davantage d'informations à propos des services proposés par cette organisation : 0141 353 2220

### **Un centre de conseil local:**

Appelez le service d'assistance téléphonique de GAIN au 0808 801 1011 pour obtenir les coordonnées du centre le plus proche de chez vous.

Vous pourrez obtenir davantage d'informations sur le paiement du loyer sur le site internet de Shelter pour l'Ecosse:

[http://scotland.shelter.org.uk/getadvice/advice\\_topics/paying\\_for\\_a\\_home/paying\\_rent](http://scotland.shelter.org.uk/getadvice/advice_topics/paying_for_a_home/paying_rent)